

Cas complexes : congés pour raisons de santé, accidents et maladies dans la fonction publique

TOO033IPHC

A Paris (adresse et accès précisés ultérieurement)

Présentiel - Synchrone

Inscrivez-vous au moins 3 mois avant le début du stage pour bénéficier d'un tarif préférentiel

Délai d'accès : Inscription jusqu'à la veille du démarrage de la session

Contactez Gaëlle (01 53 39 14 18, gaelle.ducher@adiaj.org) ou Julien (01 53 39 14 24,

julien.laudat@adiaj.org) pour réaliser cette formation en INTRA.

Objectifs

- Fabiliser les procédures applicables aux congés liés à l'indisponibilité physique des fonctionnaires (régime spécial) et des agents contractuels (régime général SS)
- Gérer au mieux les dossiers en fonction de la réglementation et de la situation des agents

Public Visé

Responsables et gestionnaires chargés de la gestion des congés liés à l'indisponibilité physique des fonctionnaires et agents non titulaires territoriaux

Pré Requis

Avoir suivi le stage « Indisponibilité physique dans la FPT » ou justifier d'une pratique suffisante, niveau confirmé

Objectifs pédagogiques

- Fabiliser les procédures applicables aux congés liés à l'indisponibilité physique des fonctionnaires (régime spécial) et des agents contractuels (régime général SS)
- Gérer au mieux les dossiers en fonction de la réglementation et de la situation des agents

Méthodes et moyens pédagogiques

- Exposition des cas des participants et partage de leur expérience dans le cadre d'instruction de dossiers
- Questions analysées par le formateur qui propose des solutions adaptées aux attentes de chacun
- Support documentaire via PADLET
- Encadrement assuré par l'ADIAJ Formation et/ou le formateur

Parcours pédagogique

RAPPEL DES PRINCIPES ET DES FONDEMENTS JURIDIQUES DE L'INDISPONIBILITE PHYSIQUE

• Définition de l'indisponibilité physique

- Notion d'indisponibilité physique dans la fonction publique
- Distinction entre indisponibilité temporaire et définitive
- Articulation avec le principe de protection de la santé des agents

• Cadre statutaire applicable

- Fondements juridiques (statut général, décrets, jurisprudence)
- Droits et obligations respectifs de l'agent et de l'employeur public
- Responsabilité de l'autorité en matière de santé au travail

• Typologie des situations d'indisponibilité

- Congés pour raisons de santé (CMO, CLM, CLD, CITIS)
- Accidents de service et accidents de trajet
- Maladies professionnelles
- Lien avec l'aptitude, l'inaptitude et le reclassement

• Rôle des acteurs institutionnels

- Médecins agréés et médecins de prévention
- Conseil médical (formation restreinte et plénière)
- Services RH et encadrants
- Interactions avec les instances médicales et administratives

CONSEILS STATUTAIRES ET GESTION DES DOSSIERS A PARTIR DE SITUATIONS TRANSMISES PAR LES PARTICIPANTS

• Sécuriser l'instruction des dossiers

- Qualification juridique de la situation (congé, accident, maladie)
- Vérification des pièces constitutives du dossier
- Respect des procédures et des délais

• Aide à la décision pour l'employeur

- Points de vigilance dans la prise de décision
- Motivation des décisions administratives
- Notification et information de l'agent
- Traçabilité et prévention du risque contentieux

• Apports ciblés selon les problématiques rencontrées

- Réponses statutaires aux situations complexes ou atypiques
- Gestion des renouvellements, prolongations et fins de droits

- Articulation avec la reprise, l'aménagement de poste ou l'inaptitude

CAS PRATIQUES A PARTIR DES SITUATIONS PROFESSIONNELLES DES STAGIAIRES

- **Analyse collective de situations réelles**

- Étude de dossiers anonymisés transmis en amont
- Identification des enjeux juridiques, administratifs et humains
- Qualification de la situation et choix des procédures adaptées

- **Mise en pratique des apports théoriques**

- Construction d'un raisonnement statutaire sécurisé
- Repérage des erreurs fréquentes et des bonnes pratiques
- Partage d'expériences entre participants

- **Transfert opérationnel**

- Élaboration de repères méthodologiques réutilisables
- Apports concrets pour améliorer les pratiques professionnelles
- Capitalisation collective des solutions et points de vigilance

Méthodes et modalités d'évaluation

Chaque stagiaire est invité à émarger sur EasySign, grâce à un mail d'invitation. L'émargement est obligatoire. L'équipe de l'ADIAJ est à votre disposition pour toute aide technique.

Modalités d'évaluation : Chaque stagiaire est invité par mail à compléter :

- **Avant la formation** : un questionnaire de positionnement via EvalOne, afin que chacun puisse nous faire remonter ses attentes.
- **Après la formation** : une évaluation de la satisfaction des stagiaires via EvalOne et des acquis de la formation via Google Form
Vos résultats à ce test, ainsi qu'aux éventuels mises en situation et cas pratiques proposés lors de la formation, vous permettront de compléter, en auto-évaluation, l'attestation de fin de formation envoyée par mail le soir du dernier jour de la formation.

Attestations de la formation : Certificat de réalisation à l'employeur et Attestation de fin de formation à l'apprenant.

Modalités d'Accessibilité

ADIAJ Formation est en capacité d'accueillir ou réorienter toute personne en situation de handicap. Pour assurer un suivi optimal, merci de nous contacter.

Référent handicap : Volodia TOURTCHINE - 01 53 39 14 17 - volodia.tourtchine@adiaj.org

Durée

7.00 Heures
1 Jour

Effectif

De 4 à 14 Personnes

Tarifs (net de taxes)

Inter (Par personne) : **680.00**

Inter Adhérent (Par personne) : **640.00**



Contactez-nous !

Gaëlle DUCHER
Responsable Offre & Qualité pédagogique

Tél. : **0153391418**
Mail : gaelle.ducher@adiaj.org